



Recommandation 322 (1962)¹

Fonds d'utilisation des excédents en produits alimentaires (Programme alimentaire mondial) de l'OAA

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant sa [Recommandation 306](#), dans laquelle elle exprimait son appui à la Campagne de lutte contre la faim instituée par l'O.A.A., ainsi que sa [Directive n° 197](#), par laquelle elle chargeait sa commission de l'Agriculture d'étudier le projet de création d'un Fonds d'utilisation des excédents en produits alimentaires, proposé par le Directeur Général de l'O.A.A. et l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies (projet maintenant connu sous le nom de "Programme alimentaire mondial") ;

Ayant étudié le rapport de sa commission de l'Agriculture ([Doc. 1415](#)) et la [Résolution n° 1/61](#) de la Conférence Générale de l'O.A.A. ;

Constatant que le président des Etats-Unis a déjà proposé de verser une somme de 40 millions de dollars comme contribution à l'objectif initial fixé à 100 millions de dollars et que d'autres pays se sont engagés à verser des sommes moins élevées ;

Exprimant sa satisfaction pour cette importante initiative pour des raisons à la fois humaines et économiques,

Recommande au Comité des Ministres de manifester également son appui au Programme alimentaire mondial et d'inviter les gouvernements membres à contribuer généreusement à ce Programme.

1. Discussion par l'Assemblée le 18 mai 1962 (7e séance) (voir [Doc. 1415](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 18 mai 1962 (7e séance).

